

LOI SUR L'ACCORD CONCERNANT LA BANDE INDIENNE DE PICTOU LANDING

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-60, Loi concernant l'accord conclu entre Sa Majesté du chef du Canada et la bande indienne de Pictou Landing.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Ron Irwin (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) demande à présenter le projet de loi C-61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.) demande à présenter le projet de loi C-293, Loi modifiant le Code criminel (usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction).

Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier le député de Fraser Valley—Ouest d'avoir appuyé la présentation de ce projet de loi.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi, qui prévoit de porter à cinq ans la peine minimale obligatoire pour l'usage d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime.

Les Canadiens exigent des peines plus sévères pour l'usage criminel d'armes à feu. Cependant, la peine obligatoire de quatre ans qu'a proposée récemment le ministre de la Justice ne s'applique qu'à dix infractions et n'est pas purgée consécutivement.

Le ministre ne fait que créer une peine minimale de quatre ans, qui serait encore plus courte à cause de la libération conditionnelle. Bien que cette mesure soit un pas dans la bonne direction, le présent projet de loi va beaucoup plus loin. La peine minimale de cinq ans qu'il prévoit serait purgée consécutivement à toute autre peine et serait imposée à tout complice ayant eu accès à l'arme au moment de la perpétration du crime ou de la tentative de perpétration du crime, que l'arme ait servi ou non.

Affaires courantes

Les Canadiens veulent des moyens de dissuasion, et j'estime que ce projet de loi en fournit un.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1550)

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition au nom de Susan MacDonell et de 59 autres Albertains, dont bon nombre habitent dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement la Charte des droits et libertés pour étendre aux enfants à naître la protection accordée à tous les autres êtres humains.

Je présente cette pétition avec plaisir et j'y souscris volontiers.

VIA RAIL

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de déposer deux pétitions signées par les habitants de Lambton—Middlesex et dûment certifiées par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Dans la première pétition, les pétitionnaires, qui s'inquiètent de l'avenir du service voyageurs de VIA Rail dans le sud-ouest de l'Ontario, demandent au Parlement de prier le gouvernement d'imposer un moratoire sur toutes les réductions des services voyageurs qui seraient envisagées dans le corridor Sarnia-Toronto.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes du même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

[Français]

LES BOÎTES VOCALES

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'apporte mon soutien à deux clubs d'âge d'or du beau comté de Frontenac, soit le Club de Saint-Alphonse et celui de Saint-Maurice, à Thetford, qui s'opposent à l'utilisation incontrôlée des boîtes vocales.